

REUNION DU 15/06/2016

Feuillet n° : 2016/

COMPTE RENDU

Le quinze juin deux mille seize à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gérard BAUDRY, maire.

Date de la convocation : 08/06/2016.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents:12 ; Votants : 14

Conseillers présents : MM. Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Daniel BOUILLIS, Brigitte NICOLAS, Patrice GINGAT, Marielle VIRLOUP, Arnaud COLLIN, Nathalie AUSSANT, Nadège LESSIRARD, Laurent MAUFRAS, Patricia CARET, Yannick DANIEL -

Conseiller(s) absent(s) : Bernadette Augereau qui a donné procuration à Brigitte Nicolas ; Roseline Caugant qui a donné procuration à Patricia Caret ET Michel Bourdais excusés.

Secrétaire : Mme Brigitte Nicolas.

Ordre du jour : -Ecole : Attribution d'un nom ; Temps d'Activités Périscolaires : demande de subvention du département ; le point sur les activités ; - Budget : Admissions en non-valeur ; Droit de préemption urbain ; - Convention entretien vestiaires terrain de football ; - Personnel communal : renouvellement emplois contractuels ; - Délégation du conseil au maire : décision du maire ; - Communauté d'agglomération : nomination de deux délégués à la CLECT ; informations sur les transferts de compétences, le schéma de mutualisation et le pacte financier et fiscal ; - divers ...

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 07/04/2016 et signent le registre des délibérations.

N° 20-2016 :ATTRIBUTION D'UN NOM A L'ECOLE :

Le Maire communique les propositions de noms préparées par l'école, à savoir : L'école de la baie, l'école du bord de mer, L'école « les pescheries », L'école « le belvédère ». Ces propositions ont été soumises au Conseil Municipal des Enfants. A son tour le conseil municipal doit émettre son choix.

Après délibération le conseil municipal vote à hauteur de 13 voix pour L'école du bord de mer et une voix pour L'école « les pêcheries ».

Le tableau déterminera le choix définitif après le vote du conseil d'école, des enseignantes et du personnel de l'école prévu le 20 juin 2016.

	CME	ENSEIGNANTES	PERSONNEL ECOLE	CONSEIL D'ECOLE	CONSEIL	
					MUNICIPAL	TOTAUX
L'école de la baie	1					0
L'école du bord de mer	4				13	0
L'école "les pêcheries"	0				1	0
L'école "Le Belvédère"	0					0
	5voix	5 voix	4 voix	6 voix	14 voix	

N° 21-2016-TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES 2015-2016 –DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT

Le maire informe le conseil municipal de la décision prise par le Conseil Départemental d'Ille-et-vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25€ par élève résidant à St Benoît-des-ondes et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à St Benoît et ailleurs.

Le maire indique que 89 élèves résidant à St benoît sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016, conformément aux effectifs arrêtés par l'Education Nationale au 24 septembre 2015 (cf tableaux joints en annexe).

Le maire propose donc au conseil municipal de solliciter une aide de 25 € par enfant auprès du Conseil départemental d'Ille-et-vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter une aide de 25€ par enfant auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

N° 22-2016 – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES : BILAN DES ACTIVITES ET RECONDUCTION :

Signature,

Cachet

Page 1 sur 4

Le maire fait le point sur l'organisation des activités les lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30 .

Feuillet n° : 2016/

Sur la dernière période du 9 mai au 5 juillet 2016 , six activités sont proposées , à savoir : Activités bibliothèque, multisports, Arts plastiques, éveil musical, initiation anglais, aide aux devoirs .Chaque groupe bénéficie de deux à trois activités différentes par semaine .Les intervenants sont : Constance Robine pour les arts plastiques, Véronique Lett pour l'éveil musical, Marina Billon avec les bénévoles de la bibliothèque, Colette Cosnefroy pour le sport , l'Amicale Laïque de Cancale pour les activités multisports, Nathalie Petit et Sylvie Jouquand remplaçante d'Isabelle Roger pour les permanences, les enseignantes pour l'anglais et l'aide aux devoirs .Le service de transport au centre-aéré le mercredi est utilisé par cinq élèves qui se rendent à St Méloir et La Gouesnière .

L' aide financière de l'Etat a été maintenue à hauteur de 90€ par élève et celle du Département ramenée à 25€ par élève soit un montant total attendu de 10 005€ (115€ x 87) pour une dépense d'environ 25 000€ .

Le conseil municipal :

- prend acte de ce bilan ,
- renouvelle l'opération pour la prochaine année scolaire 2016-2017 avec la reconduction des contrats de travail et des conventions avec les différents prestataires ;
- décide de maintenir la gratuité du service .

N° 23-2016 : BUDGET - Admissions en non-valeur :

Le maire présente les demandes de Mme Martine Geoffroy, trésorière municipale, sollicitant l'admission en non -valeur des redevances suivantes :

Camping municipal : 553.40€ dus par Mr Courriol (redevance 2014).

Caisse des écoles : 13.20€ dus par Mr Cabrol (garderie scolaire de janvier 2015)

Après délibération, le conseil municipal, vote ces deux admissions en non-valeur.

N° 24-2016-TAXE DE SEJOUR - Fixation du loyer minimum :

La commune perçoit la taxe de séjour au réel pour les hébergements dans les campings et les locations meublées .La loi de finances de 2015 prévoit une exonération de cette taxe de séjour pour les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par le conseil municipal .

Le maire propose de fixer le montant de ce loyer minimum à :

Camping : 5€ par personne et par nuitée y compris les frais d'emplacement, de véhicules, d'électricité, de location d'une structure d'hébergement éventuellement ;

Meublés : 10€ par personne et par nuitée .

Le conseil municipal vote ce loyer minimum d'assujettissement à la taxe de séjour.

N° 25-2016- DROIT DE PREEMPTION URBAIN - :

Le maire informe le conseil municipal de ses arrêtés de levée du droit de préemption de la commune sur les parcelles suivantes :

- A 22 et 25 au 78 rue du bord de mer vendues par les Cts Lemessager
- D 287 au 14 rue de la bisquine vendue par les Cts Simon
- B 214 et 260 au 9 cour de la chapelle vendues par Les Cts Chalmel .

N° 26-2016-BIBLIOTHEQUE – Désherbage :

Depuis plus de 20 ans la bibliothèque a stocké un grand nombre de livres qui ont été achetés par la commune ou donnés .Ces livres font l'objet d'un tri afin d'éliminer ceux qui ne peuvent plus être prêtés . Une liste de 40 livres (magazines) éliminables a été dressée.

Après délibération , le conseil municipal, donne son accord pour l'élimination de ces ouvrages (don à une association ou à une école) et la mise à jour de l'inventaire.

La vente de livres organisée le 4 juin a permis de collecter la somme de 122€ qui sera utilisée pour l'achat de nouveaux ouvrages .

N° 27-2016-COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – DESIGNATION DE DEUX DELEGUES A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES (CLECT):

Le 20 juin 2015 le conseil municipal a désigné MM. Nathalie Aussant et Arnaud Collin en qualité de représentants à la commission locale des charges transférées. Suite à la démission de Mr Arnaud Collin il y

a lieu de procéder à une nouvelle désignation. Après délibération et conformément à la réglementation en vigueur le conseil municipal nomme Mr Gérard Baudry en qualité de représentant du conseil municipal à la CLECT en remplacement de Mr Arnaud Collin. Les représentants de la commune seront donc : Mme Nathalie AUSSANT et Mr Gérard BAUDRY.

N°28-2016 –CONVENTION D’ENTRETIEN DES VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOTBALL :

Le maire informe le conseil municipal de sa demande près du président du club de football (USB) d’entretenir les locaux mis à leur disposition .Une convention lui a été transmise pour accord .Après lecture de la dite convention le conseil municipal approuve et donne pouvoir au maire pour la signature du contrat.

N°29-2016 : RENCONTRE DES ST BENOIT DE France – Participation et Bilan financier :

Mme Brigitte Nicolas, adjointe au maire, communique le bilan financier de cette opération qui s’est déroulée les 14-15 et 16 mai 2016 :

Total des dépenses : Repas, boissons , animations	8 288.06€
Recettes : participation des invités (25€ par personne)	1 575.00€
Solde :	6 713.06€

Le maire remercie les conseillers et le personnel communal pour leur implication dans cette opération d’échange et de communication à portée touristique qui a permis d’accueillir 61 invités représentant cinq communes de France portant le nom de St Benoit non compris Saint-Benoît-des-ondes.

N° 30-2016- RENOUELEMENT EMPLOIS CONTRACTUELS : En vue de faire face temporairement à la vacance d’emplois qui ne peuvent être immédiatement pourvus ou pour assurer des besoins saisonniers(article 3, alinéas 1 et 2 de la loi 84-53 du 26/01/1984) le conseil municipal :

* décide la reconduction des emplois suivants :

- Un poste d’agent contractuel chargé de l’entretien des locaux scolaires et du service à la cantine du 01/09/2016 au 07/07/2017 à raison de 12h00 par semaine rémunéré au 1^{er} échelon de l’échelle 3 ; IB 340 en application de l’article 3, alinea 4 de la loi 84-53 du 26/01/1984 .
- Un poste d’agent contractuel chargé de la surveillance de la garderie , du service à la cantine et de l’entretien des locaux du 01/09/2016 au 07/07/2017 à raison de 16h30 par semaine rémunéré au 1^{er} échelon de l’échelle 3 ; IB 340 en application de l’article 3, alinea 4 de la loi 84-53 du 26/01/1984 .
- Un poste d’agent contractuel chargé de l’entretien des bâtiments communaux à compter du 25/07/2016 jusqu’au 20/08/2016 à raison de 4h30 par semaine rémunéré au 1^{er} échelon de l’échelle 3 ; IB 340 en application de l’article 3, alinea 4 de la loi 84-53 du 26/01/1984.

* autorise le maire à procéder au recrutement d’agents non titulaires de droit public conformément à l’article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

N° 31-2016- PERSONNEL COMMUNAL - REGIME INDEMNITAIRE – VERSEMENT DES INDEMNITES DE REGIE : Conformément à la législation en vigueur et en complément des informations portées dans les actes de création des régies , le maire expose qu’ il appartient désormais au conseil municipal de délibérer sur le versement des indemnités de régie dues au personnel communal responsable d’une régie de recettes ou d’avances. Après délibération, le conseil municipal décide que le personnel communal chargé d’une régie d’avances ou de recettes percevra une indemnité conformément à la réglementation en vigueur. Le montant de l’indemnité sera fixé dans l’arrêté de nomination du régisseur en application de l’arrêté ministériel du 3 juin 2001.

N° 32-2016- AMENAGEMENT RUE DES VERDIERES –Maîtrise d’œuvre :

Mr Yves RUELLAN, adjoint au maire, fait le point sur les travaux d’effacement des réseaux dans les rues des verdières et de la grève . Ces travaux devraient s’achever en décembre 2016 .Dans la continuité de ces effacements des lignes électriques et téléphoniques il y aura lieu de procéder à des travaux de rénovation du réseau d’eaux pluviales et des enduits de la chaussée et des accotements en accord avec les services du Département . En outre cet aménagement devra optimiser l’utilisation de la voirie par les différents usagers (piétons, cyclistes, véhicules à moteur,...) et contribuer à un ralentissement de la circulation routière. Un maître d’œuvre devra assurer la coordination et le suivi de ces travaux. Conformément au code des marchés publics et après consultation de plusieurs cabinets, l’adjoint communique l’offre de la société ATEC

domiciliée à Pacé dont le forfait de rémunération s'élève à 15 600€ ttc pour une estimation prévisionnelle de travaux à hauteur de 250 k€ HT. Une recherche de financement se fera près des services du Département et de l'Etat .Après délibération, le conseil municipal, retient l'offre de la société ATEC et donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires .

Feuillet n° : 2016/

N°33-2016 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :Transfert de compétences –Pacte Financier et Fiscal et Schéma de Mutualisation : Le maire communique les dernières informations sur l'avancement du transfert des compétences Gens du voyage, Tourisme et Assainissement .Ces transferts de services s'accompagnent de transferts de charges et de produits sur lesquels la commission communautaire d'évaluation des charges se penchera à partir du mois de septembre . Il expose plus largement le projet de Pacte Financier et Fiscal qui prévoit notamment la création d'un fonds de concours destiné à financer des opérations communales selon des critères restant à définir. Ce fonds serait alimenté par la taxe foncière sur les nouveaux bâtiments construits sur les zones d'activités intercommunales et par la taxe d'aménagement sur ces mêmes bâtiments .La question du maintien de la Dotation de Solidarité Communautaire versée aux communes pourrait évoluer vers la définition d'une nouvelle clé de répartition, l'enveloppe globale étant préservée. L'état d'avancement du schéma de mutualisation ne permet pas d'en exposer le contenu et fera l'objet d'une prochaine communication.

Divers : Stationnement gênant sur le parking devant l'école : Le maire contactera les propriétaires des véhicules.

→* *Récapitulatif des délibérations* : n°s 20-2016 ;21-2016 ;22-2016 ;23-2016 ;24-2016 ;25-2016 ;26-2016 ;27-2016 ;28-2016 ;29-2016 ;30-2016 ;31-2016 ;32-2016 ;33-2016-----

→* *Signatures des membres présents:*

Gérard BAUDRY	
Yves RUELLAN	
Bernadette AUGEREAU	ABSENTE
Daniel BOUILLIS	
Brigitte NICOLAS	
Patrice GINGAT	
Michel BOURDAIS	ABSENT
Marielle VIRLOUP	
Arnaud COLLIN	
Roseline CAUGANT	ABSENTE
Nathalie AUSSANT	
Nadège LESSIRARD	
Laurent MAUFRAS	
Patricia CARET	
Yannick DANIEL	